



SION

RAPPORT
de la commission sociale et culturelle
au
CONSEIL GENERAL
Concernant
Les comptes 2024

Monsieur le Président du Conseil général,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à 4 reprises pour l'examen des comptes 2024 de la Ville de Sion.

Elle a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz (Chef du service des finances) et du Président de la Municipalité, M. Philippe Varone, le 2 juin 2025 au Pôle musique pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs, ses sincères remerciements pour les explications et les informations fournies.

Pour l'examen des comptes 2024, la commission a siégé dans la composition suivante :

Présidente : Mireille Hofmann Jacquod

Vice-président : David Perruchoud

Rapporteur : Perruchoud Stéphanie

Membres : Riand Leone Annick
Gillioz Clément
Mukuna Gabriel Akanga
Renda Giuseppe
Chevrier Raphaël

Suppléants : de Werra Isabelle
Bodrito Jean-Pierre

1. Entrée en matière et vote d'entrée en matière

Les comptes 2024 de la ville de Sion ont été examinés dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité des 10 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant les comptes 2024 de la Municipalité de Sion.

2. Questions, réponses et commentaires de la commission sociale et culturelle

Dicastère 0

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
0	<i>Fonct. ou Inv.</i>	<i>nnn.nnnn</i>		

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	<i>Fonct.</i>	<i>110.3910</i>	<i>Imputations internes pour prestations de service</i>	<i>64</i>

Question 1

Serait-il possible de connaître le détail de cette baisse par rapport à la somme budgétisée ?

Réponse

Le budget est établi sur la base d'un historique ; il s'agit d'une refacturation interne en fonction d'un décompte annuel des heures et des services effectués par la voirie. Dans le cas d'espèce, moins d'heures ont été imputées à l'administration générale en 2024.

Commentaire

La CSC remercie la Municipalité pour ces précisions.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonct.	115.3090	Formation et perfectionnement du personnel	66

Question 2

Est-il possible de connaître l'écart entre la somme budgétisée et le résultat ?

Réponse

Une partie des coûts de la formation des cadres a été facturée en 2025. La formation obligatoire pour les cadres a été mise en place en 2024. La première volée a concerné les chef-fe-s de service et s'est déroulée à cheval sur 2024 et 2025. Une nouvelle volée sera organisée avec les chef-fe-s de sections dès l'automne 2025.

Commentaire

Le Président de la Municipalité complète la réponse ci-dessus en assurant que tous les cadres suivent une formation de perfectionnement dans le cadre du CPVC. Dès l'automne 2025, cette formation sera étendue aux chefs de section. En cas de situations spécifiques (harcèlement ou autre), des formations ciblées peuvent être proposées. Le Conseil communal soutient la formation continue, mais chaque service reste autonome dans la mise en œuvre de ses démarches.

La commission sociale et culturelle remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle souhaite un encouragement actif à tous les niveaux hiérarchiques en faveur de la formation continue. Elle propose une planification structurée et régulière des offres de formation, afin d'assurer une montée en compétence cohérente et accessible pour l'ensemble du personnel. Au-delà des réponses ponctuelles à des situations problématiques, la formation devrait s'inscrire dans une démarche proactive et préventive, favorisant un climat de travail qualitatif. Une telle approche contribuerait à renforcer la cohésion, le dialogue et le bien-être au sein des équipes.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonct.	115.3132	Honoraires et experts d'entreprise	66

Question 3

Au vue la budgétisation de la somme prévue, serait-il possible d'expliquer l'augmentation des charges qui dépassent les 468 pour cent ?

Réponse

Les coûts inhérents à l'engagement de chef-fe-s de service n'ont pas été intégré au budget 2024. Le budget a été réalisé, par l'administration générale, avant la création du service RH. Depuis 2025, ce budget a été

adapté afin d'anticiper les recrutements de chef-fe-s de service. Le processus de recrutement des chef-fe-s de service est défini ainsi : pré-entretien, 1^{er} entretien, assessment, 2^{ème} entretien/présentation d'un thème. Le processus est soutenu par un prestataire externe, notamment pour les assessment.

Commentair

La CSC remercie la Municipalité pour ces précisions.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonct.	115.4260	Remboursements de tiers	66

Question 4

La CSC s'étonne et s'inquiète du chiffre élevé des indemnités remboursées par les assurances. Est-ce que cela concerne des problèmes de santé au travail ? (Même questionnement pour : éducation et culture, affaires sociales, ambulances, bâtiments et constructions).

Réponse

En effet, il y a une hausse de la sinistralité. La majorité des absences de longue durée concerne des maladies graves. Il y a eu plusieurs cas entre 2023 et 2024. La fin du droit aux indemnités journalières est prévue pour la plupart de ces cas en 2025. Il est difficile d'agir sur ces cas. Par contre, un suivi plus fin de l'absentéisme, notamment via la mise en place d'entretien de retour de maladie et un suivi plus régulier avec l'assureur maladie nous permettra de mieux gérer et les absences de courte durée. D'autres actions ont été mises en place aussi dans le cadre de la protection des jeunes travailleurs, des travailleurs isolés et des femmes enceintes.

Commentaire

La CSC prend acte de ces données et espère que cette sinistralité pourra se résorber au plus vite.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonct.	150.4120	Concession	68

Question 5

Serait-il possible de savoir à quoi correspond le revenu de ces concessions ?

Réponse

Le droit exclusif d'utiliser, sur un site donné, la force hydraulique d'un cours d'eau public est octroyé au moyen d'une concession. En contrepartie, le concessionnaire doit s'acquitter d'une redevance annuelle (redevance

hydraulique) auprès de la communauté concédante (p. ex: canton, district, commune). La redevance hydraulique est fixée par les cantons dans les limites prévues par la législation fédérale (art. 76, al. 4, de la Constitution).

Source : <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/approvisionnement/energies-renouvelables/force-hydraulique/redevance-hydraulique.html>

https://lex.vs.ch/app/fr/texts_of_law/721.8

La Ville de Sion perçoit des redevances hydrauliques de Grande Dixence SA, d'Alpiq Suisse SA, de la Lizerne et Morge SA, d'Electricité de la Lienne SA, des Forces motrices de la Borgne SA et du Canton pour le Rhône.

Commentaire

La CSC remercie la Municipalité pour sa réponse.

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>

Dicastère 3 : Education & Culture

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonct.	300.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	95

Question 6

Serait-il possible de savoir pourquoi une partie des montants budgétisés (bibliothèque de Bramois et association de parents d'élèves) n'a pas été utilisée ?

Réponse

Suite à la décision d'une collaboration plus rapprochée entre la bibliothèque de Bramois et la Médiathèque Valais Sion, il a été décidé que les achats effectués par la bibliothèque de Bramois (subventions permettant l'achat de livres et de documents) ne figurent plus sous la rubrique 300.3636, mais soient enregistrés sous la rubrique 307.3102. Les montants figurant donc au budget ont ainsi quand même été attribués et utilisés par la bibliothèque de Bramois.

Au sujet de l'association des parents : toute subvention doit faire l'objet d'une demande annuelle. Pour 2024, même après un rappel de la direction des écoles, l'association des parents n'a pas formulé de demande de subvention.

Commentaire

Le président informe la commission que la bibliothèque de Bramois a longtemps été portée par une petite association locale et fonctionnait grâce à l'engagement de bénévoles. Si ce modèle a permis de faire vivre ce lieu pendant de nombreuses années, il montre aujourd'hui ses limites, notamment en termes de pérennité et de capacité organisationnelle. La motivation des personnes impliquées restant forte, la Ville a décidé de renforcer son soutien en mettant à disposition du personnel professionnel afin d'assurer un fonctionnement plus stable et durable. Cette évolution soulève toutefois la question de la prise en charge à plus long terme, notamment la possibilité que le canton puisse, à terme, reprendre ce personnel dans un cadre plus large.

Un membre de la commission a exprimé l'intérêt de développer des bibliothèques de quartier, soulignant leur rôle essentiel comme lieux de proximité, de culture et de lien social, particulièrement dans des secteurs densément peuplés. Cette proposition a ouvert une réflexion sur les possibilités de soutien municipal pour ce type d'initiative. Le président a indiqué que cette perspective restait tout à fait envisageable, la Municipalité demeurant ouverte à l'étude de projets allant dans ce sens, pour autant qu'ils soient portés de manière structurée et répondent à des besoins identifiés sur le terrain.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonct.	300.3090	Formation et perfectionnement du personnel	95

Question 7

Quelle est la politique de la Municipalité quant à la formation continue ? La politique de formation est-elle clairement définie et communiquée ? Les personnes concernées en ont-elles connaissance ou doivent-elles entreprendre elles-mêmes les démarches pour s'informer ?

Réponse

Une nouvelle politique de formation sera lancée deuxième semestre 2025 afin d'être plus efficient dans l'utilisation du budget de formation et mieux correspondre aux besoins des collaborateurs-trices et de la Ville. La communication sera aussi adaptée et passera aussi par le portail RH MyAbacus.

Commentaire

Cf question 2.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonct.	320.3102	Imprimés publications	106

Question 8

Le même montant a été retranscrit en 2023 et 2024. A quoi correspond-il ? Pourquoi la totalité du montant n'est-elle pas utilisée ?

Réponse

Un montant de Fr. 1000.- est prévu annuellement pour des abonnements aux médias spécialisés, utiles à la section.

En 2024, seul l'abonnement au Temps a été conservé. Nous maintenons ce budget pour les besoins documentaires et scientifiques de la collection municipale, suite à l'entrée en fonction d'une personne en charge de la conservation à 20% dans le courant de l'année passée.

Commentaire

La CSC remercie la Municipalité pour ces précisions.

Dicastère 4 : Affaires sociales

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
4	Fonct.	400.3170	Frais de déplacements	117

Question 9

Quelle est la politique de la ville par rapport à la mobilité des salariés (abonnement demi-tarif, rabais dans les parkings de la ville ou autres) ?

Réponse

Pour les employés de la Ville de Sion, la Ville prend en charge la moitié du coût de l'abonnement des Bus séduois et une offre promotionnelle pour l'abonnement au système Vélospot. Des mesures complémentaires sont par ailleurs à l'étude.

Commentaire

La Commission sociale et culturelle apprécie la démarche engagée, qui prévoit une évaluation rigoureuse de la situation. Une enquête a été menée afin de mieux comprendre les besoins réels de la population, notamment en matière de déplacements et d'accès aux services culturels. Les résultats seront prochainement disponibles et permettront d'ajuster les mesures en fonction des données recueillies. En favorisant des actions que la Ville maîtrise directement, tout en observant les évolutions des comportements de déplacement, cette approche pourrait conduire à une réorientation pertinente de la politique de soutien, plus proche des usages et des attentes concrètes des habitants.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	<i>Invest.</i>	4	<i>Affaires sociales</i>	237

Question 10

Pourquoi cette rubrique est vide ? N'y a-t-il pas d'investissement prévu, notamment pour la santé ?

Réponse

En 2024, aucun investissement n'avait été inscrit au budget en faveur du dicastère de la cohésion sociale, lequel englobe notamment le domaine de la santé. Toutefois, plusieurs projets sont actuellement à l'étude, en particulier concernant les établissements médico-sociaux (EMS), une Maison de Santé ainsi que les structures d'accueil de la petite enfance. Ils seront intégrés dans les prochains budgets. Il est également utile de rappeler que les maisons de quartiers relèvent du budget alloué au service Bâtiments et constructions, tandis que les investissements concernant les UAPE situées dans les établissements scolaires sont imputés au budget du service Culture et formation.

Commentaire

La question de la santé, dans toutes ses dimensions et à tous les âges de la vie, a été évoquée comme une thématique prioritaire. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude. Concernant la création d'une maison de santé, des réflexions sont en cours sur le rôle que la Ville pourrait y jouer concrètement, en particulier sur certains sites potentiels, tels que les anciens terrains de la Brasserie ou le secteur de Champsec, à proximité de l'hôpital. Il s'agirait pour la commune d'endosser un rôle de facilitateur, en mettant en lien les acteurs concernés et en clarifiant les degrés d'intervention attendus de sa part.

Par ailleurs, un membre de la commission a attiré l'attention sur les défis liés à la santé et à la mobilité des seniors, ainsi que sur les problématiques rencontrées par les proches aidants, notamment en lien avec les déplacements et l'accessibilité des services. La Ville a un rôle à jouer pour faire le lien entre les différents lieux de soins et d'accueil, et pour garantir une mobilité facilitée grâce à des moyens appropriés. Ces enjeux illustrent l'importance d'une approche cohérente et intersectorielle de la politique de santé publique à l'échelle locale.

Dicastère 5 : Sécurité publique

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonct.	500.4120	Concessions	132

Question 11

Serait-il possible d'obtenir une mise à jour sur l'état actuel du dossier relatif aux taxis ? Par ailleurs, des clarifications seraient bienvenues concernant la coexistence avec le marché des taxis Uber, notamment en ce qui concerne les chauffeurs exerçant sous une double affiliation. Enfin, une amélioration du système de téléphonie permettant de faciliter la mise en relation avec les services de taxi est-elle envisagée ?

Réponse

Il n'y a aucun changement de statut pour ce qui concerne les taxis. Les concessions 2025 – 2027 ont été délivrées en 2023 – 2024 et sont en force. La localisation au sud n'est pas encore effective car l'entier de ce dossier dépend des travaux de la gare CFF et de Carpostal.

Uber est une plateforme que chaque concessionnaire peut utiliser s'il le souhaite, l'activité de type VTC n'étant pas soumise à autorisation communale (sans utilisation du taximètre).

La question du téléphone sera traitée lorsque les taxis seront au sud, tout en rappelant que chaque concessionnaire est indépendant.

Commentaire

La Commission sociale et culturelle exprime son insatisfaction face à la qualité actuelle du service de taxis sur le territoire communal. Elle insiste sur l'importance d'un service fiable, professionnel, accessible à toute la population et aux visiteurs, et restera attentive à la suite donnée à ce dossier.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonct.	503.4200	Taxes d'exemption	135

Question complémentaire

Les hommes et les femmes âgées de 20 à 52 ans révolus ont l'obligation de servir dans le corps des sapeurs-pompiers de la commune (art. 4 al.1 Règlement communal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels). Les hommes et les femmes en âge de servir qui ne sont pas incorporés dans le corps des sapeurs-pompiers communal ou

d'un établissement sont soumis à une contribution annuelle de remplacement (art. 4 al.3). La contribution est au minimum de 30 frs et au max. de 100 frs.

Dans le cadre de l'exercice 2024, combien d'hommes et e femmes de notre commune sont astreints au service, effectuent du service, sont exonérés du service, paient une contribution de remplacement ? ces questions font suite au constat que les taxes d'exemption (699'724.40 CHF) ne couvrent, à elles seules, que moins du tiers des charges de la rubrique 503 Feu et abris PCi (2'484'607.79CHF).

Réponse

La contribution de remplacement est fixée dans la loi cantonale sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 18 novembre 1977.

*Art. 23 * Contribution de remplacement*

1 Les communes municipales ayant opté pour le système du service obligatoire peuvent, par voie réglementaire, obliger les personnes astreintes, qui ne sont pas engagées dans le service actif, à s'acquitter d'une contribution de remplacement.

2 La contribution de remplacement est échelonnée en fonction du revenu et de la fortune de la personne assujettie. Elle ne doit pas excéder 100 francs par année et par personne et sera fixée par une procédure de taxation simplifiée.

Le règlement communal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 28 septembre 1981 (modifiée le 30 avril 1997) précise le calcul et la hauteur de la contribution de remplacement, les exemptions de service et les exonération de la contribution de remplacement (article 4). Sans révision de la loi cantonale, la Ville de Sion n'a pas beaucoup de marge de manœuvre pour augmenter les recettes provenant de la contribution de remplacement car la contribution maximale est fixée à 100 francs par année. Toutefois, pour améliorer la recette globale, il est possible d'augmenter la contribution minimale (fixée à CHF 30.-) ou d'augmenter le taux permettant le calcul de la contribution de remplacement (actuellement à 2,5% de l'impôt communal sur le revenu et la fortune). A relever que ces mesures ne sont pas du tout sociales car elles toucheront uniquement les bas revenus.

Dans le cadre de l'exercice 2024, combien d'hommes et de femmes de notre commune :

- Sont astreints au service (en chiffre absolu et en pourcentage de la population totale) : 12'184 contribuables sont astreints au service (taxation 2022). La population au 31.12.2022 étant de 34'584 personnes, cela représente donc 35% de la population totale.
A relever qu'un contribuable peut regrouper deux personnes lorsqu'elles sont mariées ou unies par un partenariat enregistré. Ce pourcentage ne veut pas dire grand-chose d'autant plus que la population totale intègre également les enfants.
- Effectuent du service (en chiffre absolu et en pourcentage de la population astreinte) : 77 personnes, soit 0.63% de la population astreinte
- Sont exonérés du service (en chiffre absolu et en pourcentage de la population astreinte) : 177 contribuables sont exonérés du paiement de la taxe pour 2022. Sur les 12'007 contribuables qui paient cette taxe, cela représente donc 1.45% de la population astreinte.
- Paient une contribution de remplacement (en chiffre absolu et en pourcentage de la population astreinte) : 12'007 contribuables paient une taxe de remplacement, ce qui représente 98.5% de la population astreinte.

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonct.	600.3090	Formation et perfectionnement du personnel	145

Question 12

La CSC prend acte avec satisfaction de l'utilisation des moyens consacrés à la formation.

Réponse

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonct.	601.4260	Remboursements de tiers	148

Question 13

La CSC souhaite obtenir des précisions quant à la politique en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne la formation, le matériel mis à disposition et l'identification de la personne responsable.

Réponse

- Des formations spécifiques sont organisées chaque année, en fonction des travaux et des besoins (nacelle, signalisation, tronçonneuse, etc.) ;
- Tous les collaborateurs sont équipés de matériel de sécurité ;
- Pour les travaux spéciaux, le matériel adéquat est disponible (ex. pantalons renforcés pour tronçonneuse, casques adaptés, etc.) ;
- Le chargé de sécurité à l'interne est Olivier Follonier.

Commentaire

La CSC remercie la Municipalité pour ces précisions.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonct.	608	Déchets	155

Question 14

Dans une perspective de gestion durable et efficace des déchets, la CSC souhaiterait savoir s'il serait envisageable de proposer une formation spécifique portant sur la récupération et le traitement des déchets verts.

Réponse

Actuellement M. Pernet, le spécialiste de l'évacuation des déchets, a suivi la formation de responsable de déchetterie donnée par COSEDEC. Dans le cadre de cette formation il y a un module complet sur la gestion des biodéchets. En outre, M. Bertholet, le responsable technique du centre de compostage, a suivi le cours de base pour les employés et responsables d'installations de compostage et de méthanisation organisé par EREP SA.

Il n'est pas prévu de formations à proprement dites pour les citoyens, mais des campagnes d'information à ce sujet continueront d'avoir lieu comme par le passé. (Communication sur la présence de plastiques dans les biodéchets avec la distribution de sachets en tissus (2021), Loutz – Statue poissons sur la Place du Midi (2021), Distribution gratuite de Bioseaux et de sachets compostables pour éviter les sachets plastiques (2023), Communication Stop Plastiques, avec autocollants d'information sur les conteneurs verts contenant des plastiques (2024).

Réponse

La Commission sociale et culturelle souligne l'importance d'une communication claire et accessible à l'ensemble des citoyens concernant les nouvelles pratiques environnementales, notamment le fonctionnement des serres, l'utilisation des composteurs ou encore la gestion des vignettes de tri.

La CSC recommande que des campagnes d'information soient organisées pour rappeler les consignes en vigueur et accompagner les habitants dans ces changements. Elle considère que la gestion des vignettes, en particulier, aurait mérité une meilleure anticipation et une communication plus proactive.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonct.	610	Parkings	158

Question 15

Quels sont les projets en cours ou envisagés concernant les aménagements liés aux parkings, aux abords de la gare, ainsi qu'au service de taxis ?

Réponse

Pour les parkings, il est projeté la création d'un parking silo dans le secteur sud de la gare pour libérer l'espace au sortir du passage sous-voies et créer une nouvelle place de la gare sud dans le cadre du projet Ronquoz21.

Pour les taxis, le service sera aussi relocalisé sur la nouvelle place de la gare sud.

Commentaire

La CSC remercie la Municipalité pour cette information.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7				

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	<i>Fonct.</i>	856. 3130 (42 50)	<i>Prestations de service de tiers/ventes</i>	187

Question 16

Quel est le budget consacré aux cartes journalières CFF ? Peut-on en évaluer le taux d'utilisation en fonction du prix et de la durée de validité (par exemple sur une période de six mois) ? Par ailleurs, quel est le mode de fonctionnement entre l'achat et la revente : existe-t-il un stock ou les cartes sont-elles acquises au fur et à mesure ?

Serait-il possible, à l'avenir, de distinguer clairement ces deux rubriques dans les documents comptables ou de suivi ?

Réponse

Le système a totalement été revu. Il est désormais mis en place au niveau national sous la forme d'un contingent journalier. Il n'y a plus de cartes journalières papier achetées comme telles par la Ville. Les dépenses dépendent des achats effectifs au guichet de la PRVC.

Les explications détaillées sont disponibles ici :

https://uniondesvilles.ch/cmsfiles/factsheet%20spartageskarte%20gemeinde_fr.pdf?v=20250512183923

Réponse

La CSC a pris note de ces précisions.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonct.	856. 3144	Entretien des terrains bâtis	187

Question 17

Quelle est la politique envisagée à moyen et long terme en matière d'entretien, de rénovation et de développement des abribus, notamment ceux situés à proximité de Valais de Cœur, de l'hôpital ou encore du Sacré-Cœur (arrêt de bus scolaire) ? Par ailleurs, les regroupements de quartiers sont-ils pris en compte comme un levier pour favoriser l'implantation ou l'amélioration des abribus ?

Réponse

Les abribus existants font l'objet d'un entretien régulier et sont maintenus en place tant que leur état le permet. Les nouveaux abribus sont réalisés selon plusieurs facteurs, d'une part à la faveur des opérations de rénovation d'une voirie et d'opportunité de nouvelles installations (cas de la réfection de la route cantonale à Bramois avec l'installation de 4 unités), des fréquences des montées et descentes (arrêt de bus gare sud). Il est également tenu compte des retours des usagers. Pour Valais de Cœur, la création en 2026 est à l'étude (sens entrée de ville), pour l'Hôpital l'arrêt de bus sens ville est maintenu à sa place, il sera déplacé dans le sens de la dépose quand le service des urgences aura déménagé dans la nouvelle extension. Pour l'arrêt scolaire au Sacré Cœur, il n'y a pas de réalisation prévue à court terme.

Commentaire

La Commission sociale et culturelle prend acte qu'aucune réaffectation du site du Sacré-Cœur n'est actuellement prévue, bien que certains réaménagements soient en cours et susceptibles de modifier l'environnement immédiat. Si ce secteur ne constitue pas une priorité dans les projets municipaux actuels, la CSC souligne l'importance de porter attention à la qualité de l'aménagement urbain, en particulier en matière de mobilité douce et de confort des usagers. Elle encourage notamment la création d'abribus, qui contribueraient à améliorer concrètement l'accessibilité et le bien-être dans ce quartier.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonct.	856	Parc à vélo à la gare	187

Question 18

Les parcs à vélo de la gare vont-ils être remplacés ? Si oui, à quel endroit ?

Réponse

Il est prévu d'aménager un « quai » au nord du faisceau ferroviaire, le long du complexe Cour-de-gare. Ce quai servira de lien ouest-est entre la place de la gare et la rue Cour-de-gare. Il donnera accès notamment au passage sous-voies et à la passerelle. En outre, des places vélos seront aménagés à cet emplacement. La réalisation aurait déjà dû voir le jour depuis septembre mais des études supplémentaires ont été rendues

nécessaires du fait d'une contrainte supplémentaire en lien avec l'aménagement d'un accès pour la livraison de marchandises par camions.

Commentaire

Des projets sont en cours pour développer des itinéraires cyclables structurés, notamment une piste reliant Roches-Brune à la gare. La CSC souhaite souligner que la largeur des voies cyclables est insuffisante sur certains tronçons, comme l'avenue de Tourbillon. La distinction entre bande cyclable et véritable piste cyclable est ici essentielle. La Commission sociale et culturelle insiste sur l'importance de mettre en place des infrastructures réellement sécurisées et sécurisantes, afin de favoriser une pratique du vélo confortable et accessible à tous

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Fonct.	902.4240 (4250)	Taxes/ventes	204

Question 19

Comment explique-t-on les affirmations contradictoires entre le 4240 et le 4250 ? Y a-t-il eu plus de ventes ou moins de ventes ? Et de quel bassin parle-t-on ?

Réponse

La rubrique 4240 correspond aux recettes d'entrées des trois piscines et de l'école de natation (cours de natation dispensés), à la hausse en 2024 à la piscine de la Blancherie.

La rubrique 4250 correspond aux diverses ventes réalisées dans les trois piscines (cadenas, cartes à puces pour abonnements, manchons, food : chocolats, bonbons, boissons, chips et glaces). Effectivement, la demande de la clientèle a baissé et par conséquent les ventes pour cette rubrique, à la piscine couverte.

Commentaire

La CSC remercie la Municipalité pour ces précisions.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Fonct.	902	Piscines	203

Question 20

La piscine de la Sitterie ne dispose actuellement pas d'un accès adapté aux personnes à mobilité réduite. La Ville a-t-elle déjà examiné cette problématique ? Serait-il possible d'envisager des aménagements permettant une entrée plus accessible, y compris pour les poussettes ?

Réponse

La piscine de la Sitterie n'est effectivement pour l'heure pas adaptée en termes d'accès pour les personnes à mobilité réduite (accès à la piscine, aux bassins, aux vestiaires, etc.), y compris les poussettes. Dans la mesure du possible, le personnel apporte sa contribution pour aider la clientèle arrivant avec une poussette.

Par ailleurs, des analyses ont déjà été menées sur ce site plus complexe qu'il n'y paraît (le plain-pied derrière un local technique ou en direction d'une parcelle privée, l'entrée le long d'un mur de soutènement de routes, etc.). Une réflexion complète de l'installation à venir, permettra d'y remédier de manière adéquate et pragmatique.

A l'heure actuelle, les ressources financières sont dédiées aux travaux menés à la piscine de la Blancherie qui permettront dès cet été un accès sans obstacle à la piscine et aux bassins pour les personnes à mobilité réduite, y compris les poussettes.

Commentaire

La Commission sociale et culturelle relève que la piscine de la Sitterie n'est actuellement pas pleinement accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle recommande que cette problématique soit prise en compte de manière prioritaire dans les futurs aménagements, afin de garantir à chacun un accès équitable aux infrastructures, conformément aux principes d'inclusion et d'égalité des chances.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Subv.	906.3636	Prix jeunesse	311

Question 21

Serait-il possible d'obtenir des explications quant à la non-utilisation du montant amendé et approuvé par le Conseil général ?

Réponse

Les montants y relatifs versés au premier trimestre 2024 l'ont été pour les Prix d'encouragement à la jeunesse de l'année écoulée (soit 2023) car selon le processus usuel, la décision du conseil municipal du 30.11.2023 et le règlement d'attribution étaient antérieurs à la décision d'amendement. L'augmentation n'a pu être intégrée qu'à partir des Prix 2024 (versés en 2025) puisque la cérémonie de remise a lieu traditionnellement dans le premier trimestre de l'année suivante.

Commentaire

La Commission remercie la Municipalité pour ces précisions.

3. Conclusions de la commission et vote final

La Commission sociale et culturelle a examiné les comptes 2024 de la Ville sous l'angle de ses compétences. Elle se réjouit de constater un excédent de revenus de 232'166 francs, signe d'une gestion financière rigoureuse. Elle félicite la Municipalité pour la qualité de la gestion des finances communales et la clarté des documents transmis.

Au terme de l'examen des comptes 2024, la Commission sociale et culturelle souhaite attirer l'attention sur plusieurs éléments qu'elle considère comme importants :

- **Formation continue** : La CSC encourage une planification régulière et structurée de la formation à tous les niveaux de la hiérarchie, dans une perspective préventive et de bien-être au travail.
- **Santé publique et accessibilité** : La Commission souligne l'importance d'une politique locale de santé inclusive et coordonnée, intégrant les besoins des seniors et des proches aidants. L'accessibilité des infrastructures, notamment la piscine de la Sitterie, reste un enjeu majeur.
- **Mobilité et participation citoyenne** : La CSC salue les efforts de la Ville pour soutenir la mobilité douce, tout en soulignant le besoin de pistes cyclables sécurisées et de solutions concrètes pour les transports publics (taxis, abribus). Elle encourage aussi des démarches favorisant l'engagement citoyen dans des délais réalistes.
- **Communication environnementale** : La Commission insiste sur l'importance d'une information claire à la population concernant les pratiques de tri, la gestion des biodéchets et les outils mis à disposition (compost, vignettes, etc.).
- **Soutien aux lieux de proximité** : La bibliothèque de Bramois et les projets de bibliothèques de quartier sont reconnus comme des espaces de lien social à valoriser. La CSC soutient toute initiative allant dans ce sens.
- **Services publics de qualité** : Enfin, la Commission reste attentive à la qualité des services communaux, notamment en matière de sécurité, de propreté et d'accueil dans les espaces publics.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité des 8 membres présents, les comptes 2024 de la Municipalité de Sion.

La présidente :

Mireille Hofmann Jacquod



La rapportrice

Stéphanie Perruchoud



Sion, le 4 juin 2025

Liste des présences

Noms	5.05.25	5.05.25	5.05.25	26.05.25	2.06.25
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X	X	X
Stéphanie Perruchoud	X	X	X	X	X
David Perruchoud	X	X	X	X	X
Raphaël Chevrier	X	X	X	X	X
Sophie Delaloye	-	-	-	X	-
Clément Gillioz	X	X	X	X	X
Gabriel Akanga Mukuna	X	X	X	X	-
Guillermo Renda	X	X	X	X	X
Annick Riand Leone	X	X	X	X	X
Isabelle de Werra	X	X	X	X	X
Jean-Pierre Bodrito	X	X	X	-	-